



SAINT-ÉTIENNE la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00341

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL 2018 ET DES BUDGETS ANNEXES ET AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 111
Nombre de présents : 81
Nombre de pouvoirs : 16
Nombre de voix : 97

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,

M. Marc ROSIER représenté par Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Annick FAY donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

Membres titulaires absents excusés :

M. Lionel BOUCHER, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Frédéric DURAND,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON, Mme Pascale MARRON,
M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Lionel SAUGUES,
M. Joseph SOTTON, M. Daniel TORGUES, Mme Anne-Françoise VIALLO

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



SAINT-ÉTIENNE la métropole

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 OCTOBRE 2018

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL 2018 ET DES BUDGETS ANNEXES ET AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Le projet du Budget Supplémentaire 2018 a pour objet :

- de reprendre les résultats de l'exercice 2017 et les reports des crédits engagés sur l'année 2017,
- de procéder à l'ajustement du Budget Primitif 2018,
- de tendre vers l'objectif de dépenses imposé par l'Etat (budget principal) pour l'année 2018, soit +1.18% des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à 2017, en ajustant les inscriptions à la réalité des besoins et des taux de réalisation.

* * * * *

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

I - LE BUDGET PRINCIPAL

1 – Les résultats 2017 et les reports d'investissements :

Les résultats 2017 :

- Résultat reporté en fonctionnement : 22 395 087.32 € (après affectation),
- Le financement du déficit d'investissement et des reports est assuré par une affectation du résultat de fonctionnement de 42 487 379.19 €,
- Le solde d'exécution de la section d'investissement : - 28 711 189.26 €,
- Le solde des reports : - 13 776 189.93 €.

Le montant des reports 2017 s'élève à :

- 26 195 817.52 € en dépenses
- 12 419 627.59 € en recettes (dont 3 407 000 € d'emprunt)

Le détail des reports pour chacune des opérations d'investissement du Budget Principal figure au compte administratif 2017.

2 – Vue d'ensemble des nouvelles inscriptions du Budget Supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes) **hors ajustements des dépenses selon taux de réalisation pour répondre à la contrainte de maîtrise de la dépense publique**

Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire s'élèvent à 19 230 275.95 € :

- 1 278 429.90 € en fonctionnement,
- 17 951 846.05 € en investissement.

Le détail des inscriptions nouvelles du BS figure en point 4.

3- Les ajustements de dépenses liées au contrat de maîtrise des dépenses publiques

Le Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole, lors de sa séance du 28 juin dernier, a rejeté la proposition de contrat de maîtrise de la dépense publique proposé par l'Etat.

Ainsi, la préfecture a notifié à Saint-Etienne Métropole un projet d'arrêté précisant le niveau maximal annuel des dépenses réelles de fonctionnement pour les années 2018,2019 et 2020 sur la base d'un taux annuel d'évolution de 1.18%.

Soucieux d'écartier un éventuel risque de reprise financière, un travail a été conduit pour rapprocher au plus près les inscriptions budgétaires de la réalité des besoins 2018, conformément aux taux d'exécution des années précédentes et ceci sans, qu'à ce stade, l'exercice des politiques publiques soit réinterrogé.

Le montant des dépenses inscrites au budget primitif pourrait ainsi être diminué de 2 914 465.65 € (représentant moins de 2% du montant des inscriptions du BP).

Cet exercice permet de se rapprocher très sensiblement de la cible imposée en 2018.

4 – Présentation générale du BS 2018

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles est assuré par :

- l'excédent de fonctionnement et d'investissement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt.

4.1 – Les recettes disponibles en fonctionnement et leur utilisation:

Recettes de fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2017	22 395 087.32 €
- les recettes complémentaires au BS	<u>7 870 578.57 €</u>
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	30 265 665.89 €

Utilisation des recettes en fonctionnement pour financer :

- Ajustements des propositions du BP	1 278 429.90 €
<i>(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)</i>	
- Ajustement des crédits selon taux de réalisation	<u>- 2 914 465.65 €</u>
Total des dépenses de fonctionnement.....	- 1 636 035.75 €
Virement à la section d'investissement	<u>31 901 701.64 €</u>
Total	30 265 665.89 €

4.2 – Les recettes disponibles en investissement et leur utilisation:

Recettes en investissement :

- des subventions, cessions, remboursement d'avances.....	8 589 738.04 €
- un ajustement du FCTVA	1 075 714.02 €
- le virement de la section de fonctionnement.....	<u>31 901 701.64 €</u>
- Total des recettes d'investissement disponibles.....	41 567 153.70 €

Utilisation de ces recettes en investissement pour financer :

- les ajustements de dépenses du BP	17 951 846.05 €
(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)	
- une diminution des emprunts inscrits au BP	<u>23 615 307.65 €</u>
(cet ajustement permettra de maîtriser l'évolution de l'endettement)	
Total des dépenses de d'investissement.....	41 567 153.70 €

4.3 – Les ajustements de dépenses par rapport au Budget Primitif :

Pour chaque secteur d'activité, déduction faite des transferts de crédits (équilibrés entre articles ou entre sections) et des simples ajustements pour se rapprocher des taux de réalisation, le détail des inscriptions est le suivant :

4.3.1 – Pôle attractivité et développement du territoire

❖ **Développement économique**

En fonctionnement, un crédit de 12 114.00 € est nécessaire pour annuler plusieurs titres faits sur les années antérieures (notamment au titre de liquidations judiciaires), et 50 000 € pour le versement d'une subvention à Emploi Loire Observatoire (ELO).

En recettes il est procédé à l'inscription d'une location d'antennes à Orange pour 8 500 €, le versement d'une subvention de la CDC d'un montant de 20 500 € pour une étude sur le gisement foncier économique, le reversement de la participation de la CCPSG au syndicat mixte de la ZAIN pour 298 288 € et un complément de recettes de 22 000 € pour la refacturation de dépenses payées par Saint-Etienne Métropole à la SPL du crématorium.

En investissement :

- Fin de la concession avec la SEDL pour l'hôtel d'entreprises à Saint-Héand qui se traduit par une inscription de 926 000 € en dépenses d'investissement (achat du bâtiment + frais honoraires), de 390 000 € en recettes d'investissement (remboursement d'avance) et d'une recette de 518 000 € en fonctionnement pour l'excédent de l'opération.

- Fin de la concession avec la SEDL pour le bâtiment Fauriel à Saint-Etienne avec l'inscription d'une dépense d'investissement de 2 2300 000 € (achat du bâtiment + frais honoraires) et d'une recette de 2 283 000 € en fonctionnement pour l'excédent de l'opération.

- une avance à verser au budget Zones Industrielles de 425 630 € suite à des ventes de terrains annulées (Le Bec Monterrat au Chambon Feugerolles, Dorian à Firminy, les Murons à Andrézieux-Bouthéon) et des travaux de voirie et du désamiantage sur Adèle Bourdon à Lorette. En contrepartie il est enregistré des remboursements d'avances par le budget Zones Industrielles pour 203 450 € en raison de nouvelles cessions sur le secteur LOTI à Saint-Etienne et sur Chana à Roche la Molière.

- 70 000 € pour des travaux de canalisation sur le bâtiment 15 à Métrotech en vue de sa cession.

- l'enregistrement en recettes d'une subvention de 180 000 € du conseil départemental dans le cadre du label « qualité Loire » pour Novacieries à Saint-Chamond et son reversement en dépenses à la SPL Cap Métropole.

❖ **Développement durable**

En investissement, un complément de crédit de 400 000 € est nécessaire pour le dispositif des fonds de concours à reverser aux communes dans le cadre du plan climat énergie, les projets avançant plus vite que prévu.

❖ **Tourisme**

En investissement, 35 000 € pour l'étude scénographique de la Chartreuse de Sainte Croix en Jarez compensés en partie par une subvention du Parc Régional du Pilat de 13 000 €. Sont inscrits également des crédits de 80 000 € pour réaliser un parcours connecté (application mobile) dans le cadre du Pays d'art et d'histoire financés par une subvention du département de la Loire de 15 000 € et de l'Etat pour 21 300 € et des crédits en moins (décalage dans le temps) sur les crédits prévus pour Le Corbusier à Firminy.

❖ **Culture**

En fonctionnement, le versement de subventions aux communes pour les « résonances Biennale de la Danse » pour 20 000 € financés par des crédits en moins sur ceux consacrés au baromètre de l'attractivité.

En investissement, 150 000 € sont nécessaires sur le site du Corbusier pour des travaux de réparation d'infiltration sur l'église, pour le projet de mise en lumière du site, et pour une application mobile pour un parcours connecté. Ces dépenses sont financées par la diminution de 150 000 € des fonds de concours prévus qui sont décalés dans le temps.

❖ **Musée d'Art Moderne et Contemporain**

En investissement, la subvention FRAM de 30 000 € inscrite au BP 2018 a été obtenue pour 44 000 €. Une recette supplémentaire de 14 000 € est donc inscrite ce qui permet d'abonder les crédits d'acquisition d'œuvre du même montant et ainsi de faire l'acquisition de l'œuvre « POIRIER ».

4.3.2 – Pôle développement urbain

❖ **Développement local**

En investissement, il est inscrit un complément de recette de taxe d'aménagement évaluée à 336 000 € avec en contrepartie le reversement aux communes selon les modalités déterminées dans le pacte métropolitain (90 % reversé aux communes et 10 % affecté sur l'enveloppe voirie).

Dans le cadre du programme LEADER, des subventions avaient été prévues en fonctionnement pour 18 000 €. Or il s'avère qu'elles seront versées à des entreprises privées pour des travaux immobiliers ou des achats de matériels et qu'elles doivent donc être inscrites en investissement.

❖ **Direction aménagement construction DAC**

En investissement, un crédit supplémentaire de 100 000 € est nécessaire pour payer les indemnités de concours, l'assistance à maîtrise d'ouvrage HQE et les différents contrôles (CT, CSPS) pour le lancement de la construction de la salle des sports dans le Gier.

Une subvention de l'Etat de 314 835 € HT a été accordée en mai 2018 pour des travaux de vidéosurveillance et de sonorisation au stade Geoffroy Guichard ce qui permet l'inscription tant en dépenses qu'en recettes.

4.3.3 – Pôle action territoriale et proximité

❖ Valorisation des déchets et collecte des ordures ménagères

En investissement, 211 000 € sont inscrits pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères (BOM) spéciale voies étroites et équipée de chaînage automatique (équipement nécessaire au vu des conditions météo hivernales) pour assurer la reprise en régie de la collecte des ordures ménagères au 1^{er} février 2019 des communes d'Aboën, Saint Maurice en Gourgois, Saint Nizier de Fornas et Rozier Côtes d'Aurec.

❖ Contrats rivières

En investissement, afin de procéder à l'acquisition et à la démolition de bâtiments situés en zone inondable, il est nécessaire de procéder à l'inscription d'un crédit de 438 000 €, financé par une recette de même montant provenant des « Fonds Barnier ».

❖ Voirie

En investissement, sont nécessaires :

- la réattribution de crédits d'un montant de 3 182 444.20 € sur les enveloppes des communes correspondants aux sommes non consommées et non reportées fin 2017, ainsi que les crédits de l'enveloppe de solidarité et de la voirie structurante,
- 2 000 000 € complémentaires sont inscrits en dépenses et en recettes pour enregistrer les fonds de concours au SIEL pour les travaux d'enfouissement,
- 428 220.43 € pour des travaux rue Barra et à l'hôtel Dieu à Saint-Chamond ainsi que place Villeboeuf à Saint-Etienne. Ces dépenses sont compensées par des subventions du Département pour 30 000 € et de la Région pour 327 975 € et le solde par le FCTVA,
- 371 277.19 € pour des travaux réalisés pour des compétences communales équilibrés par une recette de même montant représentant la participation des communes concernées,
- 336 997 € pour des démolitions de garages rue colonel Marey et l'avancement du chantier de la 3^{ème} ligne de tramway dans le temps. En recettes 66 997 € sont inscrits pour la déconsignation des indemnités d'expropriation,
- 156 256 € à verser à l'EPASE pour le PEP « Pont de l'Ane Monthieu », le chantier progressant plus vite que prévu,
- 134 575.88 € pour des travaux sur la RD 500 qui sont financés par une subvention de 37 500 € du département, 75 000 € de la Région et le solde par le FCTVA,
- 43 552.85 € pour des travaux « entrées Charretières » financés par la participation des personnes les demandant en recettes de fonctionnement et du FCTVA,
- 35 601.14 € pour des travaux réalisés sur des ouvrages d'art financés par des subventions du département, de l'Etat et par le FCTVA,
- 30 000 € pour des travaux sur le parking du Corbusier à Firminy financés par Métropole Habitat,
- un complément de crédit de 20 588.24 € pour le chantier de la Varizelle.

❖ Eaux pluviales

En investissement, des crédits sont inscrits pour des travaux exceptionnels sur les réseaux d'eaux pluviales pour les communes de Chamboeuf, Saint-Bonnet-Les-Oules et Saint-Galmier pour 439 039 €. Ces travaux seront financés par les communes par apport d'un fonds de concours de 50 % (déduction faite du FCTVA) et par un prélèvement sur AC.

❖ **Patrimoine**

En fonctionnement, l'installation de structures provisoires pour le « Territoire Gier » génère des frais de location pour 5 000 €. Une fuite d'eau potable après le compteur à la Cité du Design conduit à l'inscription d'une dépense supplémentaire estimée à 27 000 €.

La réglementation oblige la production de registres publics d'accessibilité dans 30 bâtiments de Saint-Etienne métropole. La dépense estimée à 4 700 € avait été inscrite en investissement au BP 2018 alors que cela relève du fonctionnement.

En investissement, pour installer de façon efficiente le personnel suite à la réorganisation d'une partie des pôles « développement urbain » et « action territoriale et de proximité », il est nécessaire de procéder à l'aménagement du niveau 1 de l'allée A. Le coût de ces travaux est estimé à 300 000 €.

❖ **Achat**

En investissement, pour installer les agents au niveau 1 de l'allée A une fois que les travaux d'aménagement seront terminés, un crédit de 65 000 € est inscrit pour l'acquisition d'un photocopieur et du mobilier de bureau.

4.3.4 – Pôle ressources

❖ **Ressources Humaines**

En fonctionnement, 400 000 € de crédits supplémentaires sont nécessaires pour ajuster les crédits inscrits au BP 2018, ainsi qu'une inscription complémentaire de 114 328 € pour le solde des sommes dues à la ville de Saint-Etienne pour l'année 2017 au titre des services communs, somme compensée en partie par des remboursements de la ville de Saint-Etienne pour 60 079 €.

❖ **Informatique et téléphonie**

En investissement, 90 000 € sont nécessaires notamment pour financer l'AMO et l'installation d'un parapheur électronique afin de mettre en place la dématérialisation de la chaîne comptable et financière.

❖ **Commande publique, assurances, affaires juridiques**

En fonctionnement, il convient d'ajuster les crédits inscrits en les complétant de 86 000 € pour payer les assurances et notamment des régularisations 2017 concernant les bennes à ordures ménagères et le surcoût dû à l'augmentation de la masse salariale (déclaré en n-1) ainsi que payer des honoraires pour des analyses juridiques, pour des avocats lors de contentieux (notamment TEOM et PLU) et des frais d'huissiers (notamment aires d'accueil gens du voyage).

❖ **Assemblées, archives, documentation, courrier**

En fonctionnement, suite aux différents transferts de compétence, il est constaté des frais d'impression supplémentaires (PLH, DSP, documents plus volumineux...) ainsi que des frais d'affranchissements plus élevés (RAR pour l'Eau potable par exemple) et il faut donc abonder les crédits de 36 000 € supplémentaires.

❖ **Finances**

En fonctionnement, les différentes recettes fiscales, la TEOM ainsi que les dotations de l'Etat sont ajustées en fonction des notifications reçues.

En dépenses il faut inscrire un dégrèvement de TASCOM demandé par l'Etat pour 4 807.77 €.

Une provision de 2 000 000 € est constituée pour la dette structurée portant ainsi son montant total à 7 000 000 €.

La prévision des intérêts sur emprunt est ajustée en fonction des mobilisations d'emprunts et peut être réduite de 2 050 000 €.

En investissement, le produit des amendes de police est inscrit en recettes pour 3 569 780 €. Il sera reversé aux dix communes les plus importantes en attribution de compensation d'investissement.

Des remises de biens à l'EPASE sont effectuées et nécessitent l'inscription de crédits pour 189 200 € compensés par une recette de FCTVA.

L'enveloppe constituée pour des travaux d'urgence est augmentée de 600 000 €.

4.3.5 – Pôle direction générale

❖ **Communication, marketing**

En fonctionnement, des conventions de partenariat ont été conclues avec ARTE et Le Figaro pour la réalisation d'un magazine de la Métropole, des recettes et des dépenses de même montant sont inscrites pour 138 960 €.

❖ **Relations publiques, protocole**

En fonctionnement, il est nécessaire de compléter les crédits inscrits au BP 2018 de 40 000 € suite à l'augmentation du nombre de manifestations organisées.

II - LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT ET MOBILITE

Le Budget Supplémentaire annexe 2018 des transports et de la mobilité enregistre :

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 10 638 221.80 € en dépenses
- 11 046 641.42 € en recettes (dont 11 000 000 € d'emprunt)

Soit un solde positif de 408 419.62 €

Le détail des reports pour chacune des opérations d'investissement du budget des transports figure au Compte Administratif 2017.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget Supplémentaire hors opérations d'ordre :

Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire s'élèvent à 8 460 000 € :

- 270 000 € en fonctionnement,
- 8 190 000 € en investissement.

Le détail des inscriptions nouvelles du BS figure en point 4.

3- Les ajustements de dépenses/recettes liées au contrat de maîtrise des dépenses publiques

Le montant des dépenses inscrites au budget primitif pourrait être diminué de 724 000 €, les recettes liées diminueraient de 70 000 €, de manière à baisser la subvention d'équilibre du budget principal de - 654 000 €.

4- Présentation générale du BS 2018

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement et d'investissement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt.

4.1 - Les recettes disponibles en fonctionnement et leur utilisation :

Recettes de fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2017	690 567.92 €
- recettes complémentaire du BS.....	30 000.00 €
- ajustement selon taux de réalisation	- 70 000.00 €
- ajustement de la subvention d'équilibre.....	- 654 000.00 €
Total des recettes de fonctionnement du BS.....	- 3 432.08 €

Dépenses de fonctionnement :

- Ajustements des propositions du BP.....	270 000.00 €
<i>(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)</i>	
- Ajustement des crédits selon taux de réalisation	- 724 000.00 €
Total des dépenses de fonctionnement	- 454 000.00 €
Virement à la section d'investissement	450 567.92 €
Total des dépenses de fonctionnement.....	- 3 432.08 €

4.2 - Les recettes disponibles en investissement et leur utilisation :

Recettes en investissement :

- Recours à l'emprunt.....	7 739 432.08 €
- le virement de la section de fonctionnement.....	450 567.92 €
Total des recettes d'investissement disponibles.....	8 190 000.00 €

Utilisation des recettes en investissement :

- ajustement des dépenses du BS.....	30 000.00 €
- des ajustements sur les dépenses du BP	8 160 000.00 €
<i>(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)</i>	
Total des dépenses de d'investissement.....	8 190 000.00 €

2 - Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire (dépenses et recettes) :

En section de fonctionnement, les frais de personnel prévus au BP 2018 sont augmentés de 120 000 € pour couvrir des ajustements d'effectifs (3^{ème} ligne de tramway notamment), un ajustement des intérêts sur la dette de 100 000 € et un crédit pour dépenses imprévues de 50 000 €.

En section d'investissement :

- les crédits de la 3^{ème} ligne de tramway sont augmentés de 8 000 000 € en raison de l'avancement du chantier par anticipation sur les crédits de paiement de 2019,
- 645 000 € sont ajoutés pour le renouvellement du matériel roulant à énergie propre (électrique) du fait de l'engagement comptable obligatoire sur 2018 pour bénéficier de la subvention « villes respirables ». Cette inscription est équilibrée par des ajustements à la baisse : - 90 000 € pour le dépôt de bus de Pont Chaney à Firminy, et - 555 000 € pour la modernisation des équipements,
- les crédits pour le remboursement en capital de la dette doit être augmenté de 160 000 €.

III - LE BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES

Il est proposé dans un premier temps de prendre en compte la reprise du résultat constaté au Compte Administratif 2017 en recettes d'investissement soit 3 204.17 € et à en proposer l'affectation au remboursement de l'avance de Saint-Etienne Métropole au Budget Annexe des Zones Industrielles pour 3 204.17 €.

En section d'exploitation, les mouvements proposés portent sur un ajustement des crédits inscrits en dépenses et en recettes en raison, notamment, de cessions non réalisées (solde 222 180 €).

En section d'investissement, est constatée une avance complémentaire du budget principal et une diminution du remboursement des avances faites au budget principal (solde 222 180 €).

On peut noter également des opérations d'ordre entre section, équilibrées en dépenses et en recettes, qui constatent les variations de stocks.

IV- LES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT

A – Assainissement collectif

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 3 520 136.41 € en dépenses
- 2 000 862.77 € en recettes

Soit un solde négatif de - 1 519 273.64 € couvert par l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

2- Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 5 031 592.73 € dont :

- 2 673 200.00 € en dépenses de fonctionnement,
- 2 358 392.73 € en dépenses d'investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes de fonctionnement disponibles pour le Budget supplémentaire :

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2017	2 058 765.68 €
- recettes de fonctionnement supplémentaires au BS	<u>1 918 800.00 €</u>
- total des recettes de fonctionnement disponibles	3 977 565.68 €

2.2 – Utilisation des recettes de fonctionnement disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

- section de fonctionnement au budget supplémentaire	2 673 200.00 €
- majoration de l'autofinancement de l'investissement	<u>1 304 365.68 €</u>
	3 977 565.68 €

2.3 – Les recettes disponibles en investissement

- reprise du déficit de l'exercice 2017	- 2 078 645.70 €
- le solde négatif des reports	- 1 519 273.64 €
- la part du résultat de fonctionnement 2017 affecté à l'investissement	3 597 919.34 €
- recettes supplémentaires d'investissement	1 830 406.00 €
- majoration de l'autofinancement de l'investissement	<u>1 304 365.68 €</u>
- total des recettes d'investissement disponibles	3 134 771.68 €

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

L'exercice 2018 voit Saint-Etienne Métropole récupérer la compétence assainissement collectif du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO) et reprendre l'ensemble des biens, les subventions affectées et la dette de son budget annexe Assainissement collectif (Cf conditions de retrait de la compétence assainissement du SIVO approuvés par le Conseil Métropolitain du 28 juin dernier).

Le présent BS prévoit les inscriptions permettant d'assurer la compétence du SIVO qui nécessite d'inscrire l'ensemble des écritures d'un budget SPIC tant en fonctionnement qu'en investissement en dépenses et recettes. Ainsi La dépense de participation du SIVO de 2 192 000 € prévu au BP 2018 est redéployée afin :

- de permettre le paiement de la convention transitoire avec le SIVO pour le 1^{er} semestre,
- d'assurer l'inscription de dépenses pour les 6 mois restant en fonctionnement et en investissement y compris le remboursement de la dette pour l'année entière et l'amortissement des immobilisations intégrées à l'actif.

La reprise des excédents du budget assainissement du SIVO sera constatée à la DM de décembre.

Globalement et par secteur de dépenses, ces inscriptions se présentent comme suit :

En section "Exploitation" :

En **dépenses** d'exploitation la majoration proposée des dépenses est de 2 673 200 €.

Le Bureau du 3 mai 2018 a approuvé le protocole transactionnel clôturant le contentieux relatif au four d'incinération des boues de la station d'épuration de Furania entre les différentes parties. De ce fait la comptabilisation du surcoût des boues en dépenses exceptionnelles (montant identique en recettes) doit se limiter au 1^{er} trimestre (- 159 000 € en dépenses exceptionnelles).

Pour les trois derniers trimestres, la dépense est inscrite en dépense d'exploitation pour 227 000 € à laquelle 585 000 € sont ajoutés pour pouvoir payer l'avenant 2 du marché de prestation de la station de Furania pour l'évacuation des boues polluées au pyralène intervenue en 2017.

200 000 € sont prévus par ailleurs pour le paiement de la prime épuration qui rémunère le délégataire sortant de la commune de Saint-Chamond (versement non effectué en 2017).

15 000 € sont à rajouter pour le paiement de la taxe foncière de Furania (Taxes foncières pour les années 2017 et 2018 à payer sur cet exercice)

5 300 € à inscrire également pour la rétribution des délégataires de l'eau qui facturent l'assainissement.

105 100 € sont inscrits pour des créances irrécouvrables qui seraient proposées par le comptable de SEM (impossibilité de recouvrement) ou des créances éteintes suite à rétablissement personnel (effacement de dettes suite au jugement du tribunal d'instance ou liquidation judiciaire).

Cette inscription nouvelle est compensée par une reprise de la provision pour créances douteuses de 105 100 €

Un complément de crédits est à inscrire pour la charge de remboursement de la dette à la fois pour la renégociation des swaps 51 000 € et la prise en charge du remboursement des intérêts de la dette du SIVO 87 100 €.

En charges exceptionnelles, on peut noter :

- 27 500 € réservés à la subvention d'équipement versée au SIEL pour l'extension et le branchement des stations d'épuration de Campillon et Chazot.

- 12 000 € pour la subvention d'équipement versée à Cité Nouvelle pour les opérations de la rue Mermoz à Roche-la-Molière.

- 43 000 € concernant des annulations de facturations.

- 497 200 € au titre de la régularisation d'un problème de TVA sur un titre de 2017 à la Stéphanoise des Eaux pour la participation aux frais de fonctionnement de la station Furania (inscription nouvelle compensée par l'inscription en recettes de gestion courante du même montant).

En **recettes**, hors compensations mentionnées ci-avant (reprise de provisions pour ANV 105 100 € et la régularisation d'un problème de TVA pour 497 200 €), il peut être inscrit une recette de 36 000 € correspondant à la redevance perçue pour les apports extérieurs à la station du Pertuiset du SIVO.

La renégociation des emprunts swappés entraîne une recette de 18 000 €.

La signature du protocole transactionnel de la station d'épuration Furania permet d'inscrire, compte tenu de l'allocation provisionnelle de 1.4 M€ perçue en 2014 et des recettes comptabilisées pour le surcoût des boues entre 2013 et 2017, un reste à percevoir de 920 000 €.

En section "Investissement" :

En dépenses d'équipement, les inscriptions proposées concernent :

- des travaux pour le SIVO 229 921 €,
- l'inscription de crédits provisionnels au chapitre 23 à hauteur de 800 366 €.

Il est nécessaire d'inscrire par ailleurs 170 200 € pour le remboursement du capital de la dette reprise du SIVO.

Pour information deux projets urbains partenariaux (PUP) (rue de Saint Simon à Saint-Etienne et Boulevard d'Auvergne au Chambon-Feugerolles) sont inscrits pour un total de 220 000 € en dépenses et en recettes.

Sont également équilibrés en recettes et dépenses l'augmentation des travaux pour le dévoiement du tramway (70 000 €) et l'intégration à l'actif des biens remis par l'EPASE (525 406 €).

L'emprunt prévisionnel peut être réduit de 776 378.95 € compte tenu de l'autofinancement complémentaire de 1 308 345€.

Des subventions nouvelles sont également prévues à hauteur de 445 000 € (hors PUP et Tramway).

B – Assainissement non collectif (SPANC)

1 - Les reports d'investissements : néant

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 84 854.24€ dont :

- 34 715.21 € en fonctionnement,
- 50 139.03 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes pour le Budget supplémentaire :

En section "Exploitation" :

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2017 34 715.21 €

En section "Investissement" :

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2017 (y/c reports) 42 830.94 €

- le transfert du résultat de la C Communes du Pays de Saint-Bonnet-le Château 16 508.09 €
59 339.03 €

2.2 – Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

- section de fonctionnement au budget supplémentaire 34 715.21 €

- section d'investissement au budget supplémentaire 50 139.03 €

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

Globalement et par secteur de dépenses, ces inscriptions se présentent comme suit :

En section "Exploitation" :

En **dépenses**, les inscriptions nouvelles concernent l'ajustement des charges à caractère général pour 40 215.21 € en crédits provisionnels et la diminution de la dotation aux amortissements pour - 5 500.00 €

En section "Investissement" :

En **dépenses d'équipement** sont inscrits 50 139.03 € de crédits provisionnels.

En **recettes d'investissement**, l'amortissement est réduit de - 5 500.00 € et l'emprunt de - 3 700.00 €.

V - LE BUDGET EAU

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 2 462 627.14 € en dépenses

- 3 161 870.55 € en recettes

Soit un solde positif de 699 243.44 €. En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par service, l'affectation du résultat 2017 est de 3 930 506.31 € sans corrélation directe avec le besoin global de financement de la section d'investissement.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 7 423 920.35 € dont :

- 1 023 894.52 € en dépenses de fonctionnement,
- 6 400 025.83 € en dépenses d'investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes de fonctionnement disponibles pour le Budget supplémentaire :

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2017 de	3 242 225.94 €
- recettes de fonctionnement supplémentaires au BS.....	<u>394 648.52 €</u>
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	3 636 874.46 €

2.2 – Utilisation des recettes de fonctionnement disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes de fonctionnement disponibles de la façon suivante :

- section de fonctionnement au budget supplémentaire	1 023 924.52 €
- majoration de l'autofinancement de l'investissement	2 612 979.94 €
	<u>3 636 874.46 €</u>

2.3 – Les recettes disponibles en investissement

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2017.....	951 891.37 €
- le solde positif des reports.....	699 243.41 €
- la part du résultat de fonctionnement 2017 affecté à l'investissement.....	3 930 506.31 €
- recettes supplémentaires d'investissement.....	1 025 446.11 €
- majoration de l'autofinancement de l'investissement	<u>2 612 979.94 €</u>
- Total des recettes d'investissement disponibles.....	9 220 067.14 €

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

En section "Exploitation" :

En dépense d'exploitation, la majoration proposée des dépenses de 1 023 894.52 € résulte essentiellement d'inscriptions nouvelles afin d'ajuster les crédits nécessaires, à savoir :

- Un ajustement des charges à caractère général notamment sur les achats d'eau (91k€), les contrats de prestation (164 k€), les remboursements de frais aux communes (160 k€) et l'inscription de crédits prévisionnels pour l'équilibre de la section (356 k€),
- 240 K€ à inscrire au chapitre 67 représentant le remboursement aux communes en régie d'admissions en non valeurs ou d'effacements de dettes antérieures à la remontée de compétence

En section "Investissement" :

En dépenses, les inscriptions proposées correspondent à l'augmentation des crédits de dépenses d'équipement à hauteur de 6.2 M€ et l'intégration des travaux de réseaux d'eau potable remis par l'EPASE en 2018 (154 k€).

En recettes, l'emprunt peut être réduit de 2.8 M€ compte tenu l'autofinancement complémentaire de 3.9 M€.

VI - LE BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 200 678.21 € en dépenses
- 560 963.04 € en recettes

Soit un solde positif de 360 284.83 €. En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par réseau de chaleur, l'affectation du résultat 2017 est de 1 250 954.87 € sans corrélation directe avec le besoin global de financement de la section d'investissement.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 2 393 395.61 € dont :

- 365 678.79 € en dépenses de fonctionnement,
- 2 027 716.82 € en dépenses d'investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt.

2.1 - Les recettes de fonctionnement disponibles pour le Budget supplémentaire :

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2017 de	517 422.86 €
- recettes de fonctionnement supplémentaires au BS.....	<u>21 005.93 €</u>
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	538 428.79 €

2.2 - Utilisation des recettes de fonctionnement disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes de fonctionnement disponibles de la façon suivante :

- section de fonctionnement au budget supplémentaire	365 678.79 €
- augmentation de l'autofinancement de l'investissement	<u>172 750.00 €</u>
	538 428.79 €

2.3 – Les autres recettes en investissement

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2017.....	43 827.12 €
- le solde positif des reports.....	360 284.83 €
- la part du résultat de fonctionnement 2017 affecté à l'investissement.....	1 250 954.87 €
- recettes supplémentaires d'investissement.....	199 900.00 €
- augmentation de l'autofinancement de l'investissement	<u>172 750.00 €</u>
- Total des recettes d'investissement disponibles.....	2 027 716.82 €

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

En section "Exploitation" :

Les inscriptions nouvelles en dépenses et recettes sont des ajustements budgétaires dont 318 668.79 € de crédits prévisionnels en dépenses pour assurer l'équilibre de la section.

En section "Investissement" :

En dépenses, les inscriptions proposées concernent essentiellement des dépenses d'équipement :

- une enveloppe de 60 000 € pour l'étude de maîtrise d'œuvre pour la création d'un réseau de chaleur sur la commune de Saint-Héand,
- 505 870 € pour régulariser un mandat de 2017 pour lequel la TVA n'avait pas été récupérée à l'époque (et une recette de 610 190 € en parallèle)
- et l'inscription de crédits de travaux prévisionnels 1 459 781.82 € afin d'assurer l'équilibre de la section.

Les crédits permettant le remboursement du capital sont ajustés soit + 2 065 €.

En recettes, l'emprunt peut être réduit de 530 290 € compte tenu de l'affectation du résultat de fonctionnement.

VII - LE BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

1 - Les reports d'investissements :

En dépenses les reports s'élèvent à 134 022.54 €

Il n'y a pas de reports de recettes.

Le solde des reports négatif -134 022.54 € est couvert par l'excédent d'investissement et par l'affectation de l'excédent de fonctionnement.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 288 886.62 € dont :

- 198 886.62 € en fonctionnement,
- 90 000.00 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes de fonctionnement disponibles pour le Budget supplémentaire :

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2017 445 188.53 €

2.2 – Utilisation des recettes de fonctionnement disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

- section de fonctionnement au budget supplémentaire..... 248 886.62 €
- majoration de l'autofinancement..... 186 301.91 €
- 445 188.53 €

2.3 – les recettes disponibles en investissement :

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2017..... 80 869.60 €
- la part du résultat de fonctionnement 2017 affecté à l'investissement 53 152.94 €
- le solde négatif des reports..... -134 022.54 €
- la majoration de l'autofinancement..... 186 301.91 €
- 186 301.91 €

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

En section "Exploitation" :

En **dépenses** d'exploitation, on retrouve un ajustement des charges d'exploitation de 198 886.62 €.

En **recettes**, une diminution de - 60 000.00 € est inscrite suite à la décision de ne pas refacturer les charges locatives au délégataire du parking Mont Pilat (car le parking est fermé depuis avril 2015 et ne génère par conséquent aucune recette).

En section "Investissement" :

En **dépenses**, 90 000.00 € pour des travaux sur les parkings de Saint-Chamond (bornes et liaison inter régie).

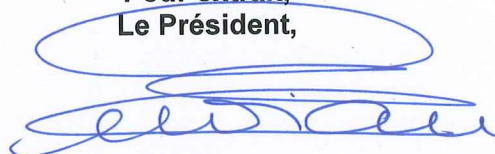
En **recettes**, une diminution de l'emprunt prévisionnel de 96 301.91 € est possible.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet de Budget Supplémentaire 2018 présenté ci-dessus.**


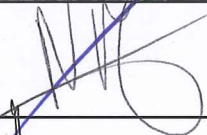


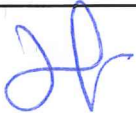



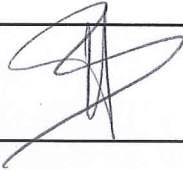

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 7 voix contre et 3 abstentions.

**Pour extrait,
Le Président,**

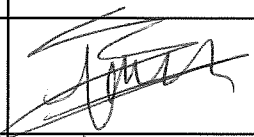

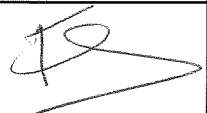



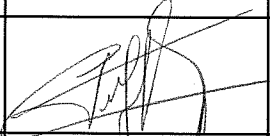



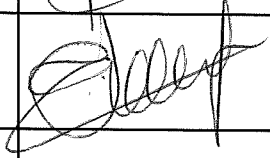




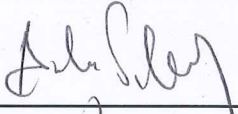
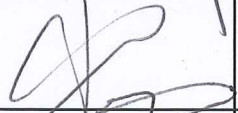

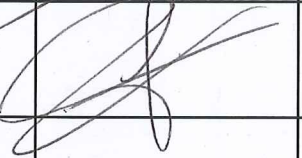
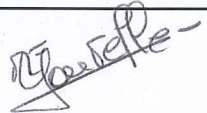

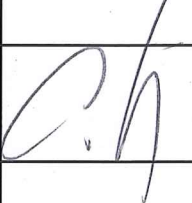
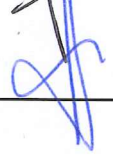
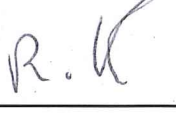
Gaël PERDRIAU

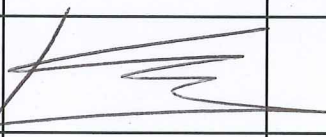

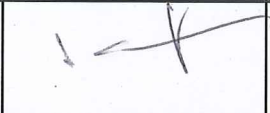
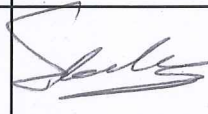
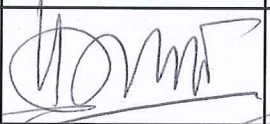
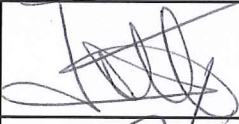
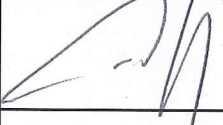
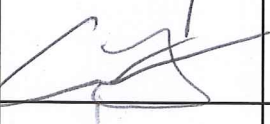

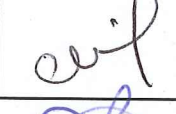


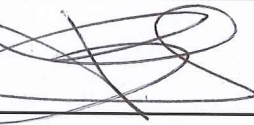
CONSEIL METROPOLITAIN DU JEUDI 04 OCTOBRE 2018


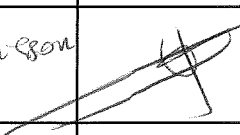


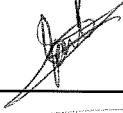




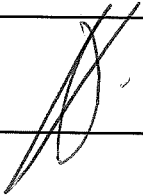
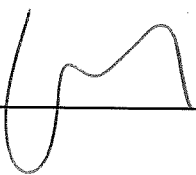
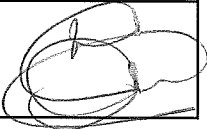
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne				
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne				
BARNIER Jean-François	Le Chambon-Feugerolles	JF BARNIER			
BARRIER Jean-Alain	Farnay		BOULHOL Marcelle		
BARRIOL Denis	Genilac		GRENARD Christel		
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne			Jessaline Delphine	
BERLIVET Eric	Roche-la-Molière				
BERROUCHE Nora	Saint-Etienne				
BONNET Bernard	Saint-Maurice-en-Gourgois		MAYET Iwan		
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne				
BOUTHEON Henri	Le Chambon-Feugerolles				
BUFFARD Marie-Christine	Saint-Etienne			M ^{me} GOUTELLO	

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
CADEGROS Régis	Saint-Chamond				
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond				
CELLE Paul	Villars				
CHAMBE Denis	Saint-Etienne			ARTIGUES	
CHARBONNIER André	Chamboeuf		BENIER Gabriel		
CHARBONNIER Jean-Yves	Saint-Galmier		RIBOT Gérard		
CHAROLLAIS-CHEYTION Emmanuelle	Rive-de-Gier				
CHARVIN Jean-Claude	Rive-de-Gier				
CHASSAUBENE Marc	Saint-Etienne				
CHAVANNE Marc	Saint-Jean-Bonnefonds		CORTEY Patricia		
CORNUT Jean-Noël	Saint-Etienne				
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne				
DE BEAUMONT Anne	Firminy				
DE PEYRECAVE Gabriel	Saint-Etienne			Raphaëlle Jeanon	
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond			REYNARD H.	

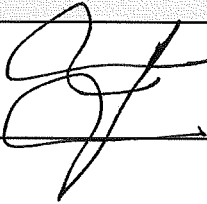
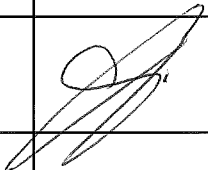
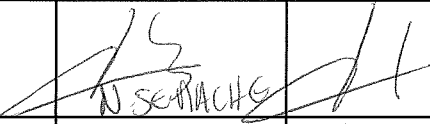

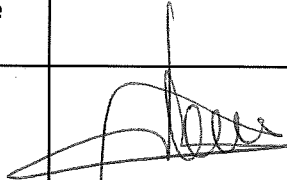
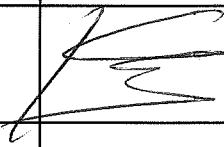
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
DURAND Frédéric	Saint-Etienne				
ESTABLE Gilles	Caloire		COULANGE Odile		
FAURE Marc	La Ricamarie		BONNEFOY Cyrille		
FAURE Marie-Dominique	Saint-Etienne				
FAUVEL Bernard	Chagnon				
FAVERJON Christophe	Unieux				
FAY Annick	Roche-la-Molière			Nicole AUBOURDY	
FAYOLLE Christian	Saint-Martin-la-Plaine		RUAS Janine		
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul-en-Cornillon				
FAYOL-NOIRETERRE Pierre	Saint-Etienne				
FLACHAT Jean-Claude	La Valla-en-Gier				
FLECHET Andonella	Saint-Chamond				
FOREST Nicole	Saint-Chamond				
FRANCOIS Luc	La Grand'Croix		MATRICON Nathalie		
FRANCON Guy	Saint-Bonnet-les-Oules		JANVIER Cassandre		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
FRIEDENBERG André	Saint-Etienne				
GANDILHON Michel	Fontanès		THIZY Huguette		
GONON Pascal	La Gimond				
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière		GARRIDO Pascal		
GOIJON Roland	La Tour-en-Jarez		BASSON Jean-Luc		
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne				
GREGOIRE Annie	Aboën				
GUYOT Rémy	Saint-Christo-en-Jarez				
JACQUEMET Daniel	Saint-Etienne			M. Wogian Bouvier	
JANDOT Marc	Dargoire		COTTE Sylvie		
JEANSON Raphaëlle	Saint-Etienne				
JODAR Christiane	Saint-Etienne			KARPOLAK Robert	
JUBAN Laurence	Firminy				
JULIEN Christian	Saint-Genest-Lerpt		CHAZELLE Suzanne		
JUSSELME Delphine	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
KARULAK Robert	Saint-Etienne	X			R.05
KEFI-JEROME Samy	Saint-Etienne				
LABICH Siham	Saint-Etienne				
LAGET Bernard	Châteauneuf				
LECOCQ Yves	Pavezin			FLACHAT	
LETIEVANT-PIBAROT Hélène	Saint-Etienne				
L'HARMET-ODIN Corinne	Saint-Etienne				
LIOGIER Claude	Saint-Etienne				
LONGEON Olivier	Saint-Etienne				
LUYA Julien	Firminy				
MAISONNETTE Michel	Valfleury		PASCAL Christine		
MAJONCHI Pascal	Saint-Paul-en-Jarez		NAULIN Catherine		
MANET Gérard	Tartaras		DRID Slimane		
MARRON Pascale	Saint-Etienne				
MASSON Brigitte	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
MONTAGNIER Caroline	Saint-Etienne				
MORAND Yves	L'Etrat		BRUYERE H�el�ene	JM Theissen	
MOREAU St�ephanie	Saint-Etienne				
NIEBUDKOWSKI Mich�el�e	La Terrasse-sur- Dorlay		PACCALET Lucien		
OUCHAOUA Djida	Unieux				
PARTRAT Yves	La Fouillouse				
PAUZE Jean-Michel	Saint-Priest-en-Jarez		BISACCIA Mich�el�e		
PERACHE Gilles	Saint-Romain-en- Jarez				
PERDRIAU Ga�el	Saint-Etienne				
PERRIN Fabienne	Saint-Etienne			MASSON	
PETIT Marc	Firminy				
PIGEON Florent	Saint-Etienne				
PORCHEROT Jean-Philippe	Doizieux		ALBERT Hans		
REYNAUD Herv�e	Saint-Chamond				
RIBEIRO CUSTODIO Alexandra	Saint-Etienne			Paul Correios	

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond	X			
RIVIERE Christiane	Andrézieux-Bouthéon			SEMACHE	
ROSIER Marc	Saint-Joseph		ROATTINO Annick		
ROUSSET Jean-Louis	Rive-de-Gier				
ROVERA Monique	Le Chambon-Feugerolles				
SARDAT Jean-Marc	Rozier-Côtes-d'Aurec				
SAUGUES Lionel	Saint-Etienne				
SCHALK Jean-Claude	Andrézieux-Bouthéon				
SCHNEIDER Alain	Saint-Etienne				
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne				
SOTTON Joseph	Fraisses			Bertrand	
SOULIER Gilbert	Saint-Nizier-de-Fornas				
TARDY Gérard	Lorette		LEGROS Eliane		
THELISSON Jean-Marc	Saint-Héand		THOMAS Lucie		
THIVANT Marie-Christine	Sorbiers		JOASSARD Raymond		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
THIZY Gilles	Marcenod				
THOMAS Marie- Hélène	Saint-Étienne			FAVORJON	
TORGUES Daniel	Sainte-Croix-en- Jarez				
VALETTE Stéphane	Saint-Chamond				
VERCHERAND Alain	Cellieu				
VIALON Anne- Françoise	Saint-Etienne				
VIVIANI Enzo	L'Horme		LAULAGNET Marie- Josèphe		
ZADRA Catherine	Saint-Etienne			Samy KEFI JEROME	
ZIEGLER Georges	Saint-Etienne	